

“Sans amélioration salariale, tout débat sur les conditions de travail reste illusoire”

Corneliu Constantinoaia représente les travailleurs roumains au sein du groupe travailleurs du Comité consultatif européen pour la sécurité et la santé au travail. Il dresse un premier bilan des étapes franchies récemment par son pays dans ce domaine, en ne confondant pas avancées législatives et transformation réelle des conditions de travail.

Comment s'est déroulée la transposition de la législation européenne en santé et sécurité au travail dans le cadre du processus qui a abouti à l'adhésion de la Roumanie à l'Union européenne ?

La directive-cadre de 1989 fait désormais partie de la législation roumaine et la transposition des directives «filles» suit son cours. Cependant, je pense qu'après l'adhésion le gouvernement a quelque peu relâché la pression. Il faut néanmoins reconnaître qu'il y a eu beaucoup de changements ces derniers temps. Le processus a été continu dans le sens que les autorités roumaines se sont engagées de manière très active dans l'intégration de la législation européenne dans le droit roumain. Le seul point qui reste encore très faible est le système d'assurance pour les accidents du travail et les maladies professionnelles, réformé en 2004 mais dont le fonctionnement laisse à désirer. La représentation des travailleurs en santé et sécurité est également un autre dossier délicat. La législation reconnaît le droit des travailleurs à la représentation mais il reste peu appliqué dans les entreprises et l'inspection du travail ne veille guère à le faire respecter.

Quelles ont été les conséquences de la transition vers l'économie de marché sur les conditions de travail en Roumanie ?

L'économie roumaine repose aujourd'hui essentiellement sur des petites et moyennes entreprises. Il y a donc eu un transfert de la force de travail des grandes entreprises étatiques vers des entreprises privées de taille nettement inférieure. Ce phénomène est concomitant au passage d'une économie reposant sur l'industrie vers une économie de services. L'accès aux services de prévention reste aujourd'hui encore problématique dans la plupart des entreprises : rares sont les employeurs qui considèrent comme prioritaire la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles. En général, l'employeur prend des mesures à la suite du passage de l'inspection du travail.

En dépit de la transition vers une économie de services, la Roumanie conserve une industrie minière relativement importante. L'adhésion européenne a-t-elle permis d'améliorer les conditions de sécurité dans ce secteur à risques ?

Le nombre de travailleurs dans l'industrie extractive et minière a considérablement diminué ces

dernières années. Ceux qui continuent à travailler dans ce secteur bénéficient de meilleures conditions de travail que par le passé. C'est en partie dû au fait que, malgré la baisse du nombre de travailleurs, le nombre d'experts en santé et sécurité est resté constant. Un programme spécial santé-sécurité a, par ailleurs, été développé dans l'industrie minière. Néanmoins, ce secteur reste particulièrement marqué par un nombre élevé d'accidents du travail.

En ce qui concerne les maladies professionnelles, les statistiques officielles pourraient faire croire que la Roumanie est un véritable paradis pour les travailleurs...

Le faible niveau général de surveillance de la santé des travailleurs dans mon pays n'incite évidemment pas à la visibilité des problèmes de santé induits par le travail. Rares sont donc les travailleurs qui font le lien entre leur mauvais état de santé et leurs conditions de travail actuelles ou passées. En outre, la qualité et les moyens pour diagnostiquer les maladies restent bas, beaucoup de cancers liés à certaines activités industrielles, notamment l'industrie de l'amiante, ne sont tout simplement pas diagnostiqués. D'un point de vue plus structurel, il faut également souligner la persistance de la mauvaise collaboration entre les ministères du travail et de la santé, ainsi que les faibles moyens de la médecine du travail. Par ailleurs, la procédure de déclaration des maladies professionnelles reste lourde et donc peu utilisée par les travailleurs.

Quelles sont les priorités du mouvement syndical roumain en termes de protection de la santé des travailleurs ?

Comme partout, il faut constater que l'agenda syndical reste marqué par les revendications salariales, d'autant plus que les salaires dans mon pays sont probablement les plus bas de l'Union européenne. Le salaire moyen ne permet pas à la population de couvrir ses besoins primaires. Dans ce contexte, il est bien évidemment difficile de porter des revendications liées à l'amélioration des conditions de travail, d'autant plus qu'une culture santé-sécurité n'a jamais été très développée au niveau des relations industrielles en Roumanie. Je pense que pour rencontrer un certain succès dans le domaine de la santé et de la sécurité, il faut au préalable engranger des résultats dans le domaine salarial. Tant que les salaires n'auront pas atteint un certain niveau, il est illusoire d'envisager une mobilisation des travailleurs pour l'amélioration de leurs conditions de travail. ■

Propos recueillis par **Denis Grégoire**
dgregoire@etui-rehs.org

État des lieux des conditions de travail en Roumanie

	UE-27 (en %)	Roumanie (en %)
Santé		
Considère que sa santé ou sa sécurité sont menacées par le travail	28,6	49,1
Le travail affecte la santé	35,4	54,4
<i>Comment le travail affecte-t-il votre santé ?</i>		
– Problèmes d'ouïe	7,2	10,5
– Problèmes cutanés	6,6	13,0
– Maux de dos	24,7	42,4
– Douleurs musculaires	22,8	39,2
– Difficultés respiratoires	4,7	14,8
– Stress	22,3	35,0
– Fatigue générale	22,5	44,6
Absent pour des raisons de santé au cours des 12 derniers mois	22,9	11,4
Nombre moyen de jours d'absence pour raison de santé	4,6	2,0
Exposition aux risques physiques suivants		
Vibrations	24,2	25,6
Bruit	30,1	26,2
Températures élevées	24,9	45,0
Températures basses	22	38,6
Respire de la fumée, des vapeurs, des poussières (telles que poussières de bois ou poussières minérales)	19,1	29,1
Respire des vapeurs telles que solvants ou dissolvants	11,2	11,2
Manipule des substances chimiques	14,5	16,7
Exposé à des radiations (rayons X, rayonnements radioactifs, lumière de soudure, lasers)	4,6	5,2
Fumée de cigarette de tiers	20,1	25,0
Positions pénibles ou fatigantes	45,5	61,5
Transporter ou déplacer des charges lourdes	35	45,1
Mouvements répétitifs du bras ou de la main	62,3	77,2
Rythme de travail et organisation du travail		
Tâches répétitives courtes de moins d'une minute	24,7	26,8
Tâches répétitives courtes de moins de 10 minutes	39	41,7
Travail à vitesse très élevée	59,6	67,1
Respect de délais serrés	61,8	62,0
Rythme de travail imposé par un équipement automatique ou une machine	18,8	21,2
Rythme de travail imposé par le chef	35,7	39,4
Dispose de suffisamment de temps pour terminer le travail	69,6	71,8

Source : Fourth European Working Conditions Survey, 2007, 139 p.